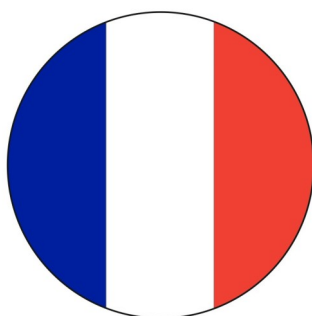




Allez les Bleus !!!



Dans ce numéro :

Informations générales

ASAC Compte Rendu

Activités

Comptes-rendus des conseils municipaux

Page 2

Page 3

Pages 4 à 5

Pages 6 à 8



**Responsable
de la publication**
Philippe FOURMY REUX

Etat-civil

Mariages

Morgane LAISSAC et Stéphane OIZEL, le 24 juin 2023,
Delphine GILLES et Florian HUET, le 15 juillet 2023
Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



Naissances

Alma MORAIN, le 19 janvier 2023,
Charly SABLAYROLLES MORAIN, le 11 mai 2023,
Lélia HUSSON, le 29 juillet 2023,
Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.



Décès

Liliane BOCK née CHEVALIER, le 6 mars 2023,
Patrick CARON, le 25 avril 2023,
Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille
et à leurs proches.



Forte de ses 24 ans d'expérience dans la coiffure, **Lisette** vous propose ses services à domicile dans toutes les prestations de la coiffure.

Vous habitez Signy-Signets, vous voulez une nouvelle tête pour la rentrée, Lisette se déplace chez vous pour toute la famille, hommes, femmes et enfants, alors n'hésitez plus : **06.22.65.83.74**.

Fête du Village

Les 9, 10 et 11 septembre



ASAC

PV de l'ASSEMBLEE GENERALE du vendredi 2 juin 2023

Sur convocation émise le 23 avril 2023, l'ASAC s'est réunie à 19H30 dans la salle des associations de Signy-Signets.

Début de l'AG à 19H50.

Etaient présents :

23 personnes dont 4 membres du bureau

52 adhérents ont donné pouvoir

Effectif de l'association 111 personnes – Quorum atteint, l'AG peut se tenir

Le rapport d'activité est voté à main levée à l'unanimité.

Rapport financier :

Monsieur Gilles SAINSARD, trésorier de l'association présente les comptes détaillés des recettes et dépenses par activités ainsi que le budget de fonctionnement de l'ASAC. L'exercice précédent présente un solde positif de 10090.87€

Le solde de cette année est de 6305.7€

Le bilan financier est voté à main levée à l'unanimité.

Investissements :

Les demandes ci-dessous sont évoquées par activité :

Karaté / Self défense :

Armes fictives, casques enfant.

Trousse de secours

Trail :

Vestes de pluies

Les demandes d'investissements sont votées à main levée à l'unanimité.

Adhésions - Cotisations :

Activité Karaté :

Pas d'augmentation de l'adhésion pour cette saison. Le coût global est de 80 euros par Karatéka se décomposant en 25 euros d'adhésion à l'ASAC, 37 euros de licence, 3 euros de participation à la ligne karaté et 15 euros de participation aux frais de route de David Mécréant, le professeur de karaté.

Activité Randonnée :

Pas d'augmentation de l'adhésion, soit 36 euros par randonneur se décomposant en 8 euros d'adhésion à l'ASAC et 28 euros de licence.

Activité Trail :

Pas d'augmentation de l'adhésion : 25 euros adhésion ASAC

Activité Chorale :

Le montant de l'adhésion reste inchangé cette année. Le coût de l'activité chorale est de 110 euros par choriste se décomposant en 25 euros d'adhésion à l'ASAC et 85 euros de rémunération de Mr Ganchou, le chef de chœur.

Pour les adhésions 2023/2024, il a été évoqué le paiement par virement. L'étude est en cours.

Brocante : Une brocante pourrait être prévue. Les dates proposées sont septembre 2023 ou juin 2024.

Pour septembre 2023, délai trop court pour la réalisation.

Juin 2024 est retenu.

Vote : 1 abstention

Loto : Dates proposées mars 2024 ou octobre/novembre 2024

Vote : contre 4 – Abstention : 3

L'assemblée générale s'est terminée à 21 heures.

Mot d'accueil du président :

Le Président, Mr Schots Thomas ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux adhérents présents et excuse Monsieur le Maire de Signy-Signets qui ne peut être présent.

Rapport d'activités :

A ce jour, 111 personnes sont inscrites à l'ASAC.

Activité Karaté :

27 adhérents, activité assurée par Mr MECREANT David le mardi de 18h00 à 20h30 organisée en 2 groupes (22 débutants/mi confirmés et 5 confirmés).

Compétitions en mai 2023 à Nangis (10 clubs). Signy-Signets est en 5^{ème} position

Passage de grade le 13/06/2023

Reprise de l'activité le 05/09/2023

Activité Self Défense :

8 adhérents (adultes), activité assurée par Mr MECREANT David le mardi de 18h00 à 21h00 en même temps que le Karaté. Remerciements particuliers à David pour le coaching et son investissement.

Activité Randonnée :

42 adhérents + 8 licenciés d'un autre club qui n'ont pas pris l'adhésion ASAC

Profil des adhérents : 33 femmes (66%) 17 hommes (34%)

79 randonnées réalisées

Activité Trail :

8 adhérents

Participation au trail de St Cyr-sur -Morin, le Limon pour Octobre Rose, Montceaux-lès-Meaux pour associations caritatives.

Nicolas, souligne un essoufflement de l'activité en hiver et propose de revoir le processus.

Activité Chorale :

20 adhérents

Reprise des chants de l'année précédente et travail de 7 nouveaux

En décembre 2022, participation de la chorale au marché de Noël place de l'hôtel de ville de la Ferté sous Jouarre.

Le 9 juin 2023, la chorale présentera son concert dans l'église de Signy-Signets à 21h. Entrée libre suivi d'un verre de l'amitié, salle des associations.

Le 14 juin 2023, repas de fin d'année.

LA LUDOCRÊPE



Pour garder le rythme entre Chandeleur et Mardi Gras, la ludothèque s'est transformée le temps d'une matinée en « Ludocrêpe ».

Les enfants ont pu se régaler avec d'appétissantes mini crêpes tout en s'amusant avec les divers jeux de la ludothèque.



UNE FÊTE DE PÂQUES PLUVIEUSE MAIS HEUREUSE

Aussi malicieuse que le lapin de Pâques, cette année la météo nous a joué des tours mais n'a pas empêché les enfants de se divertir sur différents stands de jeux ni de se régaler avec les chocolats de Pâques récoltés.



RANDO HISTORIQUE



Le samedi 3 juin s'est déroulé sur notre commune une randonnée historique organisée par l'association du village ASAC. Une petite balade de 5 km environ, dans la joie et la bonne humeur, à travers les rues et champs avoisinant notre village qui a ravi petits et grands en permettant de découvrir le village sous d'autres aspects.

Au vue de cette réussite l'ASAC vous donne rendez vous l'année prochaine pour la 2ème édition de la « rando historique », alors à vos chaussures de marche !!!



LA FÊTE DES VOISINS 1^{ÈRE} EDITION



Le village a fêté la convivialité en cette soirée du samedi 3 juin 2023 où tous les habitants étaient conviés à fêter les voisins autour d'un barbecue géant. La soirée s'est déroulée à côté de l'air de jeux pour enfants au niveau du verger, nous avons ainsi pu inaugurer par cette même occasion les tables de pique nique fraîchement installées.



L'ADO THÈQUE

Nous n'avons pas oublié nos ados du village. Ainsi le vendredi 16 juin au soir, nos ados ont pu se retrouver autour de jeux vidéo et de société pour partager des moments conviviaux, le tout agrémenté de pizzas bien sûr !!!



LUDOTHÈQUE

Prochaines dates : 21 octobre, 18 novembre et 2 décembre

Compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY REUX, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY REUX, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY RAYMOND, Thomas SCHOTS, Catherine LE ROY, Olga BROUSSOLLE, Virginie LELOIR, Nathalie GUENAL, Inna OTSO, Myrienne COTTRET, Aline LEMOINE.

Absents excusés et représentés : Mathieu HERVE représenté par Myrienne COTTRET, Morgane LAISSAC représentée par Aline LEMOINE, Hervé ROUSSEAU représenté par Virginie LELOIR.

Absent excusé : Brice LAGRANGE.

Secrétaire : Marc LE GUIDEVAIS.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M. le Maire présente le compte de gestion 2022 dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	Report 2021		233 163,61 €	233 163,61 €
	Exercice 2022	455 027,03 €	573 962,49 €	118 935,46 €
	Cumulé	455 027,03 €	807 126,10 €	352 099,07 €
Investissement	Report 2021		405 297,86 €	405 297,86 €
	Exercice 2022	338 297,88 €	114 215,94 €	- 224 081,94 €
	Cumulé	338 297,88 €	519 513,80 €	181 215,92 €
Restes à réaliser		60 000,00 €		- 60 000,00 €
Résultats de l'exercice 2022		793 324,91 €	1 326 639,90 €	533 314,99 €

Le compte de gestion 2022 est adopté à l'unanimité par 13 voix POUR.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. le Maire quitte la salle avant la présentation du Compte Administratif 2022. M. LE GUIDEVAIS Marc prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents par 12 voix POUR Adopter le Compte Administratif 2022.

Une fois le vote passé, M. le Maire reprend la présidence de la séance.

3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

M. le Maire présente la proposition d'affectation du résultat comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
002 - Report Résultat N-1	0,00 €	352 099,07 €
Total Fonctionnement	0,00 €	352 099,07 €
Investissement		
001 - Report Résultat N-1	0,00 €	181 215,92 €
1068 - Excédent d'exploitation capitalisé	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	60 000,00 €	
Total Investissement	60 000,00 €	181 215,92 €
Total Affectation	60 000,00 €	533 314,99 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement, vote à l'unanimité par 14 voix POUR affecter le résultat comme indiqué précédemment.

4 - VOTE DES TAXES

M. le Maire indique qu'il n'est pas envisagé de modifier les taux d'imposition qui sont à ce jour :

Taxe Foncière Bâti : 34,20 %

Taxe Foncière non Bâti : 41,94 %

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR fixer les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 34,20 %

Taxe Foncière non Bâti : 41,94 %

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,00 %

5 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Il est proposé d'attribuer les subventions de la manière suivante :

A. S. A. C. : 1.000 €

Club des Sans Souci : 200 €

Amicale des Anciens Combattants de Sammeron et Signets : 200 €

Thomas SCHOTS et Marc LE GUIDEVAIS, représentants des associations ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité par 12 voix POUR attribuer le montant des subventions aux associations communales comme suit :

A. S. A. C. : 1.000 €

Club des Sans Souci : 200 €

Amicale des Anciens Combattants de Sammeron et Signets : 200 €

Sachant qu'il est prévu une dépense de 4.000,00 € au total du compte 6574, les 2.600 € restant seront attribués ultérieurement par une autre délibération.

6- VOTE DU BUDGET 2022

M. le Maire présente le budget communal pour l'année 2023. Le budget 2023 s'équilibre comme suit :

Recettes

Investissement 570 746,34 €
Fonctionnement 857 249,07 €

Dépenses

Investissement 570 746,34 €
Fonctionnement 857 249,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR adopter le budget unique 2023.

7- CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES 2023

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment

son article L. 5216-7-1 et L. 5215-27 ;
Vu la délibération n° 2022-220 de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie en date du 14 décembre approuvant la signature de la présente convention de gestion pour l'année 2023 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté devait exercer en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion d'eaux pluviales urbaines » sur l'intégralité du périmètre communautaire ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la Communauté pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

Vu la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative plus particulièrement son article 52 prolongeant de douze mois le délai prévu pour la transmission du rapport évaluant le coût net des transferts en 2020 ;

Considérant à cet égard que seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, en accomplissant de manière temporaire au nom et pour le compte de la Communauté les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Considérant que l'article L. 5216-7-1 du C.G.C.T. prévoit que la communauté d'agglomération peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

Considérant qu'une telle convention peut ainsi être conclue entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales urbaines relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne.

PROPOSE

D'approuver la signature de la convention « gestion d'eaux pluviales urbaines » entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la ville de Coulommiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR Approuver la signature

de la convention « gestion d'eaux pluviales urbaines » entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la commune de Coulommiers.

8 -NOMENCLATURE M57 : APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR :

- **AUTORISER M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.**
- **AUTORISER M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

9 – PROPOSITION D'ÉCHANGE DE TERRAIN À SIGNY

Suite à la décision d'acquérir un terrain sur le hameau de Signy pour y installer une bâche dans le cadre de la protection incendie, une proposition d'échange de terrains a été transmise à M. le Maire.

En effet, M. LAMBERT-PHILIPPART et Mme MARCOUX, propriétaires de la parcelle B490, propose de céder à la commune une partie de celle-ci (480 m²) en échange de la parcelle communale située à l'extrémité de l'impasse du chemin du Jeu de l'Arc (580 m²).

Au regard de la différence de superficie, les propriétaires sont disposés à payer à la commune la différence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR :

- Approuver l'échange de terrains ;
- Autoriser M. le Maire à engager la procédure de désaliénation de la parcelle communale.

10 – LOGEMENT COMMUNAL 13 RUE OMER GALISSANT

Mme LOUTZ ayant donné congé au 1^{er} janvier 2023 pour le logement 13 rue Omer Galissant, un dossier de logement d'urgence a été déposé en mairie.

Après étude de la situation, le dossier a été accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR :

- Attribuer le logement à Mme X,
- Fixer le loyer de la location du logement à 615 € par mois,
- Dire que ce loyer sera révisable à la date anniversaire en fonction de l'indice IRL donné par l'INSEE,
- Fixer le bail à 3 ans renouvelable,
- Demander un mois de loyer en caution,
- Autoriser M. le Maire à signer tous documents inhérents à cette location.

11 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Règlement pour le City Stade : Un rappel des règles de savoir vivre sera inséré dans le prochain journal communal, afin d'éviter des désagréments pour le voisinage.

Panneaux d'entrée de villages : La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie se propose d'offrir à la commune des panneaux d'entrée de village en y ajoutant leur logo. Une étude est donc menée dans ce sens.

Travaux de voirie : Les travaux prévus pour l'année 2023 sont les suivants : Route du Plessier des Ecoliers, l'impasse des Perdriets, Route des Uselles, Rue des Néfliers, Rue Saint Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY REUX, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY REUX, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY RAYMOND, Thomas SCHOTS, Morgane LAISSAC, Olga BROUSSOLLE, Virginie LELOIR, Nathalie GUENAL, Inna OTSO, Hervé ROUSSEAU, Myrienne COTTRET, Aline LEMOINE.

Absents excusés et représentés : Mathieu HERVE représenté par Philippe FOURMY REUX.

Absents excusés : Brice LAGRANGE, Catherine LE ROY.

Secrétaire : Marc LE GUIDEVAIS.

ELECTIONS SÉNATORIALES : **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS**

M. le Maire expose, suite au courrier de M. le Préfet de Seine-et-Marne daté du 10 mai 2023, qu'il faut procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux dans la perspective du renouvellement des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre prochain.

Pour Signy-Signets, il convient de désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Conformément aux dispositions des articles L.283 à L. 290-1 du Code Electoral, le bureau a été constitué de M. Philippe FOURMY REUX,

Président, M. Marc LE GUIDEVAIS, Secrétaire.

Le dépouillement du vote a commencé à 19 h 20. Il a donné les résultats ci-après pour les DELEGUES :

Marc LE GUIDEVAIS : 13 voix,
Thomas SCHOTS : 13 voix,
Morgane LAISSAC : 13 voix.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Aline LEMOINE : 13 voix,
Nathalie GUENAL : 13 voix,
Hervé ROUSSEAU : 13 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.